



Etoile Sportive de Colombes Badminton

Règlement intérieur

Le présent règlement intérieur a pour objet de préciser les statuts de l'ESC Badminton, dont le siège social est situé à Colombes.

1 - Inscription - Généralités

Seul donne lieu à une inscription un dossier dûment rempli et complet.

Tout dossier d'inscription complet, validé par l'ESC, ouvre droit à une inscription pour une seule saison. Chaque saison commence le 1^{er} septembre de l'année « n » et se termine le 31 juillet de l'année « n+1 ». Une inscription est possible en cours d'année à la discrétion des membres du bureau. Les modalités de remboursement de la cotisation seront à la discrétion des membres du bureau.

2 - Inscription - Jeunes

Les jeunes peuvent s'inscrire à partir de 9 ans. Ils sont encadrés lors des « entraînements jeunes » et « jeux encadrés » et doivent venir accompagnés d'un adulte s'ils jouent sur un créneau jeu libre, le cas échéant ils sont sous la responsabilité parentale.

3 - Exclusions :

Conformément à l'article 11 des statuts, un membre peut être exclu pour les motifs suivants :

- Non-présence aux réunions ;
- Détérioration de matériel ;
- Comportement dangereux ;
- Propos désobligeants envers les autres membres ;
- Comportement non conforme avec l'éthique de l'association ;
- Non-respect des statuts et du règlement intérieur.

4 - Organisation du club

Le club fonctionne grâce à des bénévoles.

Les joueurs :

- Montent et démontent les terrains
- Ne laissent pas de débris sur l'aire de jeu des gymnases (volants usagés, bouteilles d'eau...), dans les tribunes et les vestiaires. Des poubelles sont à disposition dans l'enceinte des gymnases
- Prennent soin du matériel et le rangent correctement
- Veillent à ne pas monopoliser un terrain trop longtemps, surtout en cas de forte affluence
- Respectent les créneaux horaires. Ils quittent le gymnase (vestiaire compris), à la fin du créneau en respectant impérativement les heures de fin

L'ESC n'est pas responsable des vols qui pourraient être commis dans les gymnases (tribunes, vestiaires...).

5 - Équipement personnel

Pour leur confort et leur sécurité, les joueurs doivent avoir un équipement adéquat (T-shirt, short de sport) et porter notamment des chaussures de sport de salle non marquantes.

6 - Accès aux gymnases

L'accès aux gymnases est autorisé sur les plages horaires accordées au club par la ville de Colombes. Il est interdit de jouer en dehors de ces créneaux. Un joueur ne possédant pas sa carte de membre pourrait se voir refuser l'accès au gymnase.

7 - Entraînements

L'ESC propose différents entraînements à ses joueurs

- Entraînement jeunes : réservé aux jeunes de 9 à 16 ans
- Jeu libre encadré : réservé aux jeunes de 9 à 16 ans
- Entraînement niveau 1 : réservé aux joueurs loisirs désirant évoluer vers la compétition et aux jeunes (17-18 ans)
- Entraînement niveau 2 : réservé aux compétiteurs
- Jeu libre : Accessible à tous les licenciés du club

8 - « Invités » licenciés dans d'autres clubs de badminton

Dans le cas où un adhérent de l'ESC inviterait de façon occasionnelle un joueur licencié dans un autre club à venir jouer sur les créneaux horaires du club, il doit prévenir par mail au minimum 48h avant le membre du comité directeur désigné en début de saison en précisant les noms et prénom de la personne, son club, son numéro de licence ainsi que le jour et la plage horaire convoités. Le membre du comité directeur est en droit de refuser. Les invités ne seront pas acceptés sur les créneaux d'entraînement. Au total, un maximum de 3 joueurs seront acceptés par créneau, et avec un total de 3 invités par adhérent sur chaque saison.

9 - Personnes extérieures à l'ESC

Toute personne extérieure à l'ESC et ne rentrant pas dans la catégorie « invités » telle que définie au paragraphe précédent, ne pourra pas jouer sur les créneaux horaires de l'ESC, même si elle est accompagnée d'un membre du club. Si une connaissance d'un joueur souhaite s'inscrire, elle est autorisée à faire une séance d'essai sous réserve de l'accord d'un membre du comité directeur. Il/elle complétera le formulaire de séance d'essai prévu à cet effet.

10 - Volants et matériel

Les volants achetés par l'intermédiaire du club sont destinés à l'usage exclusif des membres du club. Toute revente de matériel est strictement interdite.

11 - Modification du règlement intérieur

Le règlement intérieur est établi par le comité directeur, conformément à l'article 23 des statuts, puis ratifié par l'assemblée générale ordinaire.

Il peut être modifié par le comité directeur.

Le nouveau règlement intérieur est adressé à tous les membres de l'association par voie d'affichage sous un délai d'un mois suivant la date de la modification.

Le règlement intérieur est affiché sur le panneau et dans le bureau au siège social de l'association.

Établi par le comité directeur à Colombes le 25 mai 2008.